

Mayenne Communauté et la gestion des déchets



Le service déchets

Une équipe à votre service

Le service déchets de Mayenne Communauté (33 communes et environ 36 600 habitants) gère les déchets ménagers et assimilés produits sur son territoire.

Comment sont gérés les déchets ?

- ▶ Nos agents gèrent la collecte des ordures ménagères résiduelles (sac noir), des emballages en verre (conteneurs aux consignes vertes) ainsi que les déchetteries.
- ▶ Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles (sac noir) sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontmain (53).
- ▶ La collecte, le tri et le recyclage des papiers et emballages (conteneurs aux consignes jaunes) sont réalisés par un prestataire.

Nos objectifs de réduction des déchets :

Comme le veut la loi, le service déchets a un « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés » où sont inscrits des objectifs et actions qui engagent le service pour :

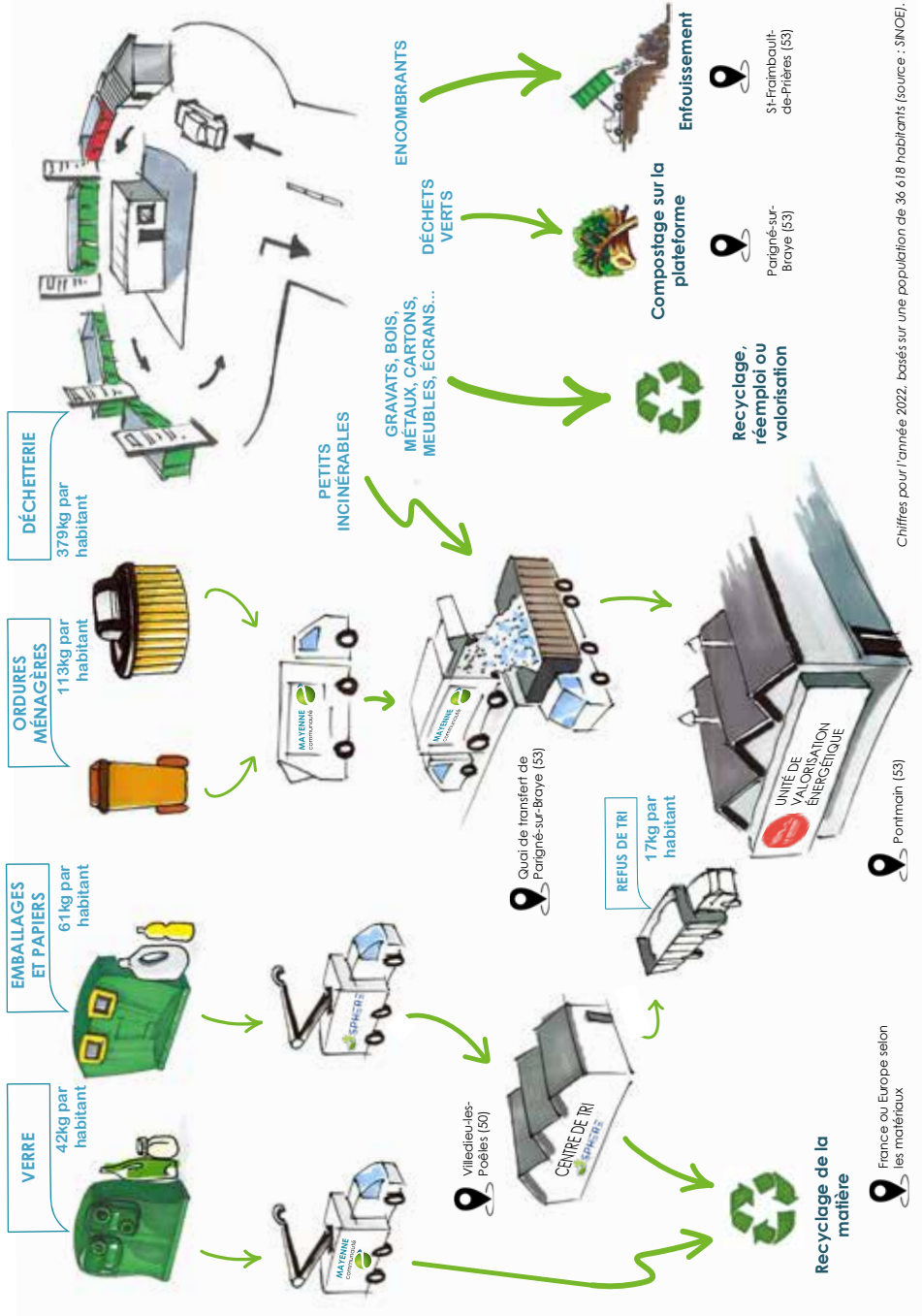
- ▶ Réduire la production de déchets ;
- ▶ Favoriser le tri des déchets produits par les usagers ;
- ▶ Augmenter la valorisation des déchets ;
- ▶ Maîtriser les coûts du service.

Notre équipe :

Afin de répondre à ces missions, le service est composé de 27 agents, répartis entre :

- ▶ Le pôle administratif : 3 agents, en charge de l'accueil et de la facturation.
- ▶ Le pôle prévention : 3 agents en charge de la communication, du compostage collectif et d'actions pour la réduction des déchets.
- ▶ Le pôle technique : 21 agents en charge de la collecte, des déchetteries, de l'entretien et de la maintenance des équipements.

Le circuit des poubelles



Chiffres pour l'année 2022, basés sur une population de 36 618 habitants [source : SNOE].

Facturation : la redevance incitative

La facturation concerne tout le monde : locataires, propriétaires occupants et professionnels. **Elle se compose de deux éléments :**

► **Abonnement annuel** : forfait fixe pour avoir accès au service déchets de la collectivité.

► **Part variable** : calculée selon le nombre de levées (bacs) ou dépôts (conteneurs) effectués.

Puisqu'une partie de la facturation s'établit en **fonction du volume de déchets du foyer, ce système**

s'appelle : redevance incitative.

Afin d'éviter des dérives (tassement des poubelles, dépôts sauvages, export de déchets, etc.), un nombre minimum de levées/dépôts sont inclus dans la part variable.

Facture 2025 =

**Abonnement pour
l'année 2025**

+

Part variable 2024

(Levées/dépôts inclus + levées/dépôts
supplémentaires réalisés en 2024)

À quoi avez-vous accès en payant votre facture ?



**À la collecte et le traitement des
ordures ménagères**

En bac individuel ou en
conteneurs semi-enterrés (CSE)



**Aux déchetteries et
points de collecte**



**À la collecte et le traitement des
papiers et emballages**



**Aux points de collecte des déchets
verts et aux composteurs.**

Le guide de la gestion des déchets

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Collecte en bacs individuels

Lorsque votre bac individuel **est plein**, mais ne déborde pas, sortez-le pour qu'il soit collecté, poignée vers la chaussée. Votre bac est ainsi collecté et **une levée est comptabilisée**.

Attention, si votre bac déborde (couvercle mal fermé, sac au-dessus...) ou si vous avez trop tassé les sacs dans votre bac, **il ne pourra pas être collecté**.



IL N'Y PAS DE COLLECTE LES JOURS FÉRIÉS.

Un report de collecte est proposé seulement pour le 8 mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Pour connaître la date de report, contactez le service déchets de Mayenne Communauté.

Pour laisser la chaussée libre et que personne ne mette de sacs à l'intérieur de votre bac, **rentrez-le après chaque collecte**.

Découvrez les détails des tournées de collecte sur :

www.mayenne-communaute.net

Grille tarifaire 2025* | Foyers en bacs individuels

Composition du foyer	Volume du Bac	Facture annuelle de base	Prix d'une levée supplémentaire
1 à 3 personnes	120 L	162,25 € (comprenant 128,77 € pour l'abonnement + 33,48 € incluant 9 levées 120 L)	5,88 €
4 à 5 personnes	240 L	219,40 € (comprenant 152,44 € pour l'abonnement + 66,96 € incluant 9 levées 240 L)	11,76 €
6 personnes et plus	340 L	420,44 € (comprenant 307,22 € pour l'abonnement + 113,22 € incluant 9 levées 340 L)	16,66 €
Professionnels	660 L	633,75 € (comprenant 413,97 € pour l'abonnement + 219,78 € incluant 9 levées 660 L)	32,94 €
	750 L	707,39 € (comprenant 457,64 € pour l'abonnement + 249,75 € incluant 9 levées 750 L)	36,75 €

* À partir du 1^{er} avril 2025

Année 2025

Collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte en conteneurs semi-enterrés

Si vous habitez dans un secteur où la collecte se fait exclusivement en apport collectif, vous avez besoin d'un badge pour déposer vos ordures ménagères résiduelles. **Vous pouvez récupérer votre badge auprès de votre mairie ou de Mayenne Communauté.**

Le badge vous donne accès aux **250 conteneurs présents sur Mayenne Communauté** (sauf pour les tambours 30 L présents uniquement à proximité d'habitat grand collectif à Mayenne).

Grille tarifaire 2025* | Foyers en conteneurs semi-enterrés

Type d'habitat	Volume du Tambour	Facture annuelle de base	Prix d'un dépôt supplémentaire
Autre type d'habitat	60 L	132,12 € (comprenant 98,64 € pour l'abonnement + 33,48 € incluant 18 dépôts 60L)	2,94 €
Habitat grand collectif exclusif	30 L	99,86 € (comprenant 66,38 € pour l'abonnement + 33,48 € incluant 36 dépôts 30L)	1,47 €
Un badge 30L permet <u>uniquement</u> l'accès aux conteneurs 30 L (signalétique rose).			

* À partir du 1^{er} avril 2025

En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter le service de gestion comptable au 02.43.04.13.03 ou par email à sgc.mayenne@dgfip.finances.gouv.fr

Le service prévention des déchets peut également vous donner des conseils pour réduire vos déchets tout en diminuant votre facture.

LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS IRRÉGULIERS

Il est strictement interdit de déposer vos déchets en dehors des conteneurs prévus à cet usage. Pour limiter les abus, le service déchets a mis en place les mesures suivantes :

- ▶ Dépôts inclus : même si le foyer n'utilise pas son badge, il sera quand même facturé. La facturation se fera sur la base de l'abonnement et d'un forfait minimum de dépôts.
- ▶ Des actions de communication pour expliquer le fonctionnement du service.
- ▶ Opérations d'identification et de facturation : les auteurs de dépôts sauvages sont identifiés et facturés pour les prestations d'enlèvement.
- ▶ Aménagement des points d'apport collectif : certains points sont supprimés ou réaménagés lorsqu'ils posent problème.

Collecte des ordures ménagères résiduelles

Le fonctionnement du badge

Le badge permet l'ouverture du tambour des conteneurs semi-enterrés (CSE).



selon le modèle

OU



1 Appuyez sur le bouton et posez le badge sur le lecteur à l'endroit indiqué.



1' Posez le badge sur le lecteur à l'endroit indiqué. Les instructions s'affichent à l'écran.



2 Ouvrez le tambour



3 Déposez votre (ou vos) sac(s) dans le tambour.



4 Respectez le volume du tambour (60 L ou 30 L).



5 Refermez le tambour.

Capacité du tambour

60 L

OU

30 L

maximum

Les dépôts sont comptabilisés uniquement en cas d'ouverture et fermeture totale du tambour.

Collecte des emballages

Afin de réduire le volume des ordures ménagères résiduelles, pensez à trier vos déchets !

190 points d'apports collectifs sont installés sur l'ensemble du territoire de Mayenne Communauté.

Pour connaître le plus proche de votre domicile, contactez votre Mairie, ou rendez-vous dans la rubrique « *Utile > Déchets > Systèmes de collecte des ordures ménagères* » sur :

www.mayenne-communaute.net



En 2022, la collecte et le traitement d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles coûtent **326 €** à la collectivité contre **107 €** pour une tonne d'emballages triés dans les conteneurs aux consignes jaunes.

Les erreurs de tri représentent **21%** des tonnages collectés dans les conteneurs aux consignes jaunes. En 2022, ces erreurs de tri complexifient le tri des emballages et leur traitement occasionne **un surcoût de 84 435 €**.

En cas de doute, demandez au guide du tri !



Sur le site on-ne-lache-rien.citeo.com



ou sur l'application mobile !

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée a fortement diminuée (-60% depuis 2012). Notre production moyenne est en dessous du niveau national et départemental avec **113kg** d'ordures ménagères par habitant et par an.



La quantité d'emballages collectée, quant à elle, augmentée (+45% depuis 2012). Ces performances de tri sont parmi les meilleures au niveau national avec **103kg** d'emballages triés par habitant et par an.



Collecte des emballages

Les bons gestes du tri



**Pas besoin de laver,
il suffit de bien vider**



**Déposez les emballages
en vrac et sans sac**

N'emboîtez pas les emballages !
Si vous voulez gagner de la place...

**Pliez les
emballages...**



**... ou écrasez
les dans la
hauteur**

Rappel : depuis le 1^{er} octobre 2021

TOUS

**vos emballages
& vos papiers**

SE TRIENT



**dans les
conteneurs aux
consignes jaunes**

**C'est un emballage ou un
papier ?**

Dans le bac de tri !

*Tous les emballages se trient mais
pas les objets, les produits d'hygiène
ou la vaisselle. Ce ne sont pas des
emballages.*



Tri des déchets

Dans les conteneurs aux consignes jaunes



TOUS LES PAPIERS

TOUS LES EMBALLAGES,
DE LA CUISINE



TOUS LES EMBALLAGES,
DE LA SALLE DE BAIN



TOUS LES EMBALLAGES,
À EMPORTER



Dans les conteneurs aux consignes vertes

TOUS LES POTS,
BOCAUX & FLACONS



TOUTES LES BOUTEILLES



À DÉPOSER
VIDÉS, SÉPARÉS
ET EN VRAC !

... ET TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES



Tri des déchets

Au composteur

Je peux composter facilement

- ▶ Tous les fruits et légumes (dont agrumes et pommes de terre).
- ▶ Filtres et marc de café, thé et infusion (sauf sachets en nylon).
- ▶ Coquilles d'œufs écrasées.
- ▶ Essuie-tout, boîtes d'œufs en carton...
- ▶ Petits résidus de jardin : branchages, feuilles, fleurs...

En petites quantités, à éviter si je débute ou en collectif

- ▶ Restes de repas, y compris céréales et pâtes cuites.
- ▶ Restes de viande et poisson, petits os, jus et sauces...
- ▶ Pain rassis (ré-humidifié et en petits morceaux).
- ▶ Aliments avariés.
- ▶ Tontes fraîches.
- ▶ Produits laitiers avariés.
- ▶ Litières de petits herbivores (lapins, cochons d'Inde...)

Parce qu'ils se dégradent lentement, j'évite

- ▶ Coques de noix, pistaches, noyaux...
- ▶ Les gros branchages (ou alors broyés).
- ▶ Les coquilles de crustacés et de coquillages (ou alors écrasées).
- ▶ Les gros os.

Plus d'informations sur le compostage en p.18

À la poubelle (sac noir)



LES PETITS OBJETS



LES PRODUITS À USAGE UNIQUE



LA VAISSELLE ET LES VERRES CASSÉS



LES CENDRES, LES POUSSIÈRES D'ASPIRATEURS ET DE MAISON

Tri des déchets



En déchetterie

Cartons bruns, pots en terre, pots de peinture, matériaux du bâtiment... Voir p.13 pour plus de détails.



Dans les points de vente ou en déchetterie

Ampoules, piles, petits électroménagers non-réparables (téléphones, sèche-cheveux...), jouets...

Mais aussi meubles, literies, gros électroménagers, jouets d'extérieur...



Dans les points de vente uniquement

Cartouches de carafes filtrantes, cartouches de gaz pour machines à eau pétillante, bouteilles de gaz...



Dans les bornes textiles

Vêtements, linges, chaussures, sacs, ceintures... Même abîmés ou troués ! Ils sont à déposer propres, secs et dans un sac fermé (30 L). Ils seront revendus (bon état) ou recyclés (abîmés). Plus d'informations sur www.refashion.fr



En pharmacie

Médicaments **non consommés ou périmés**. L'emballage vide (carton, blister, flacon...) est à déposer au tri.

Pour les déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement (seringues...), retrouvez les points de dépôts sur www.dastri.fr



Déchetteries : que peut-on déposer ?



RÉUTILISATION /
RÉEMPOI



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



ENCOMBRANTS
DÉCHETS
ENCOMBRANTS



ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS



MACHINES
BRICO / JARDIN
THERMIQUES



PETITS ARTICLES
BRICO-JARDIN



GROS ARTICLES
BRICO-JARDIN



MÉTAUX



GRAVATS INERTES



HUILES ALIMENTAIRES



VÉGÉTAUX



CARTOUCHES ENCRE



AMPOULES / NÉONS



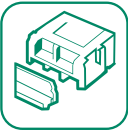
PALETTES



HUILES DE VIDANGE



PILES ET BATTERIES



POLYSTYRÈNE



CARTONS



BOIS



MEUBLES
LITERIE



DÉCORATION
TEXTILE



GROS JOUETS



PETITS JOUETS



RADIOGRAPHIE



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



PNEUMATIQUES

Actualité, dorénavant vous pouvez **déposer dans les magasins de pneumatiques jusqu'à huit pneus usagés par an sans obligation d'achat**. C'est l'opération "8 pour zéro", plus d'informations sur le site www.aliapur.fr

- Apports limités à 1,5 m³/type de déchets/jour
- Veuillez respecter les consignes et conseils du gardien
- Accès limité aux véhicules de – 3,5 tonnes

Déchetteries : horaires 2025/2026

HORAIRES DE NOVEMBRE À FÉVRIER

	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 – 11h45 13h30 – 17h		9h30 – 11h45	13h30 – 17h
Mardi		9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Mercredi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 – 11h45 13h30 – 17h		13h30 – 17h	9h30 – 11h45
Jeudi		9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Vendredi		9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		9h30 – 11h45 13h30 – 17h
Samedi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h	9h30 – 11h45 13h30 – 17h	13h30 – 15h30	9h30 – 11h45	9h30 – 11h45 13h30 – 17h

HORAIRES DE MARS À JUIN ET DE SEPTEMBRE À OCTOBRE

	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30	9h30 – 11h45 13h30 – 18h		9h30 – 11h45	13h30 – 17h30
Mardi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Mercredi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30	9h30 – 11h45 13h30 – 18h		13h30 – 17h30	9h30 – 11h45
Jeudi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		
Vendredi		9h30 – 11h45 13h30 – 18h	9h30 - 11h45 13h30 - 15h30		9h30 – 11h45 13h30 – 17h30
Samedi	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30	9h30 – 11h45 13h30 – 18h	13h30 – 15h30	9h30 – 11h45	9h30 – 11h45 13h30 – 17h30

HORAIRES DE JUILLET À AOÛT

	Martigné sur Mayenne	Parigné sur Braye	St Fraimbault de Prières	Le Ribay	Lassay les Châteaux
Lundi	7h-13h	7h-13h		7h-13h	
Mardi		7h-13h	7h-10h45		
Mercredi	7h-13h	7h-13h			7h-13h
Jeudi		7h-13h	7h-10h45		
Vendredi		7h-13h	7h-10h45		7h-13h
Samedi	7h-13h	7h-13h		7h-13h	7h-13h

Points de collecte : horaires 2025/2026

Janvier	Février	Mars	Avril
Mai	Juin	Juillet	Août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Il existe trois périodes d'horaires à l'année pour l'ouverture des points de collecte et déchetteries.



► **Dernière admission 15 minutes avant la fermeture** : afin de laisser le temps de déposer vos déchets et de pouvoir ressortir avant la fermeture du portail.

► Toutes les déchetteries sont **fermées les jours fériés ainsi que les 24 et 31 décembre**.

Horaires des points de collecte

Dans les points de collecte, il y a moins de types de déchets collectés que dans les déchetteries. Vous pouvez y déposer **vos végétaux et les cartons bruns**.

Pour les autres types de déchets, il faut se déplacer dans l'une des déchetteries du territoire (voir pages 13-14).

HORAIRES DE MARS À JUIN ET DE SEPTEMBRE À OCTOBRE

	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h00 - 18h		16h - 18h
Mardi		15h45 - 17h30	
Mercredi			9h30 - 12h
Jeudi		15h45 - 17h30	
Vendredi		15h45 - 17h30	
Samedi	13h30 - 16h	15h45 - 17h30	14h30 - 18h

HORAIRES DE NOVEMBRE À FÉVRIER

	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h00 - 17h		16h - 17h
Mardi		15h45 - 17h	
Mercredi			9h30 - 11h
Jeudi		15h45 - 17h	
Vendredi		15h45 - 17h	
Samedi	13h30 - 15h	15h45 - 17h	14h30 - 16h30

HORAIRES DE JUILLET À AOÛT

	Commer	Aron	Jublains
Lundi	16h - 18h		10h - 12h
Mardi		11h - 13h	
Mercredi			9h30 - 12h
Jeudi		11h - 13h	
Vendredi		11h - 13h	
Samedi	9h30 - 12h		8h30 - 11h

Comment réduire notre production de déchets ?



En 2021, le Conseil Départemental de la Mayenne a fait une étude sur le contenu de nos ordures ménagères résiduelles (sacs noirs) afin d'identifier des axes pour les réduire.

► J'applique les consignes de tri



► Je composte les déchets de cuisine et de jardin



► J'évite les produits d'hygiène à usage unique



► Je dépose en magasin ou déchetterie (piles, ampoules, textiles, appareils électriques...)



► J'évite le gaspillage alimentaire



ORDURES MÉNAGÈRES

Comment réduire notre production de déchets ?



Et avec le **Bonus réparation**, obtenez une remise immédiate en caisse, pour prolonger la durée de vie de vos produits d'habillements, électroménagers, appareils multimédias, de loisir, de sport, de bricolage... **Avec une garantie de 3 mois sur la réparation** ! Plus d'informations sur : www.bonusreparation.org



Pas question de jeter à la poubelle des objets qui peuvent encore servir ! Pour leur donner **une seconde vie**, les solutions sont là, en un clic ou à deux pas : dons à Emmaüs, troc, échange, revente.... Seuls les objets ou textiles trop abîmés sont à trier dans les filières appropriées (voir p. 12 & 14).

LE RELAIS



Déposez dans les bornes **Le Relais** tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures, (même abîmés). Plus d'informations en p. 12.

Emmaüs récupère vos meubles, bibelots, livres, matériels de jardinage, de bricolage, électroménagers... en bon état. Déposez-les à la boutique Emmaüs de Mayenne ou dans les bennes réemplois en déchetteries.

Paillage, mulching : nourrir le sol sans effort

Le paillage : protecteur et nourricier

Il s'agit de couvrir le sol du potager ou des parterres avec de l'herbe sèche, des feuilles mortes, des copeaux de bois... **Le paillage nourrit la terre, garde l'humidité et empêche les mauvaises herbes.**

- 1 Commencez par désherber.
- 2 Décompactez la terre sans la retourner.
- 3 Étalez le paillis sur 2 à 10 cm. Puis arrosez le paillis si nécessaire.

Plus d'informations dans le guide de l'ADEME « Comment bien pailler au jardin ? » sur www.librairie.ademe.fr

Envie d'en savoir plus sur le jardinage au naturel ? Besoin d'outils ?



Rejoignez la **Coccinelle**, une coopérative de jardinage locale pour **emprunter des outils** (campagnole, cisaille, échenilloire...), **louer le broyeur à prix raisonné** (tailles jusqu'à 7cm) ou bénéficier de conseils et d'ateliers !

02 43 03 79 62

www.cpie-mayenne.org



Le mulching : simple et économique

Le mulching, **c'est tout simplement tondre sans le bac. On laisse l'herbe sur place pour nourrir naturellement le gazon.** On peut le faire avec une tondeuse



classique en tondant plus régulièrement, mais il existe également des adaptateurs ou des tondeuses spécialisées qui permettent de couper l'herbe très finement.

Pourquoi pratiquer le mulching ?

- Pour gagner du temps : pas de ramassage de l'herbe ni de passage à la déchetterie.
- Pour avoir un beau gazon : préservation de l'humidité du sol, fertilisation naturelle et augmentation de la densité de la pelouse.
- Pour économiser de l'argent (63 €/an pour un jardin de 500m²).

« Je ramasse la 1^{re} tonte »

« Je ramasse si l'herbe est trop haute ou trop humide »

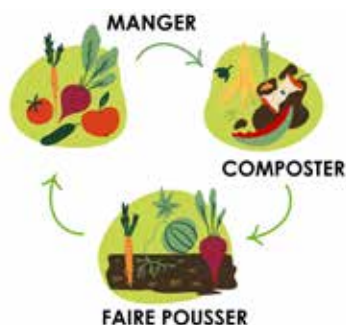
Comment pratiquer le mulching :

- Tondre au tiers de la hauteur des brins.
- Tondre régulièrement : 1 fois par semaine.
- Modifier son chemin de tonte à chaque passage.



8 cm en été et 6 cm au printemps et à l'automne.

Le compostage, une solution simple et naturelle



Le compostage permet de transformer vos déchets de cuisine et de jardin en compost, qui maintient le sol et les plantes en bonne santé.

Comment ça fonctionne ?

Les micro-organismes (vers, insectes, champignons...) transforment les biodéchets (fruits, légumes, marc de café, feuilles...) en compost, une matière noire, légère et fertile.

3 règles d'or pour réussir son compost :

- **Équilibrer les apports** : en mélangeant des déchets humides (azotés) comme les épluchures avec des déchets secs (carbonés) comme des feuilles mortes.
- **Aérer régulièrement** : en surface (10/20cm), remuez, décompactez et mélangez les déchets à chaque apport.
- **De l'eau sans excès** : le compost doit toujours rester humide sans être trempé ou trop sec.



Vous n'avez pas de composteur ?

Si vous avez un jardin, vous pouvez vous inscrire auprès du service déchets pour obtenir gratuitement, un composteur individuel et un bio-seau.



Vous n'avez pas de jardin ?

Déposez vos bio-déchets dans l'un des **12 composteurs collectifs** de Mayenne Communauté.

Si aucun n'est proche de chez vous, vous pouvez suivre une formation gratuite au Bokashi. Ce système permet d'espacer vos dépôts et ainsi de rejoindre un site de compostage collectif plus éloigné.

Des questions ? Besoin d'aide ? Envie de vous inscrire ?

02.43.30.21.34

dechets@mayennecommunaute.fr

Vous pouvez également retrouver des guides et de la documentation sur le site internet de Mayenne Communauté ou sur demande, à l'accueil du service pour tout savoir sur le compostage (équilibre, emplacement idéal, que faire en cas d'odeurs...)



MAYENNE
communauté

CONTACTS

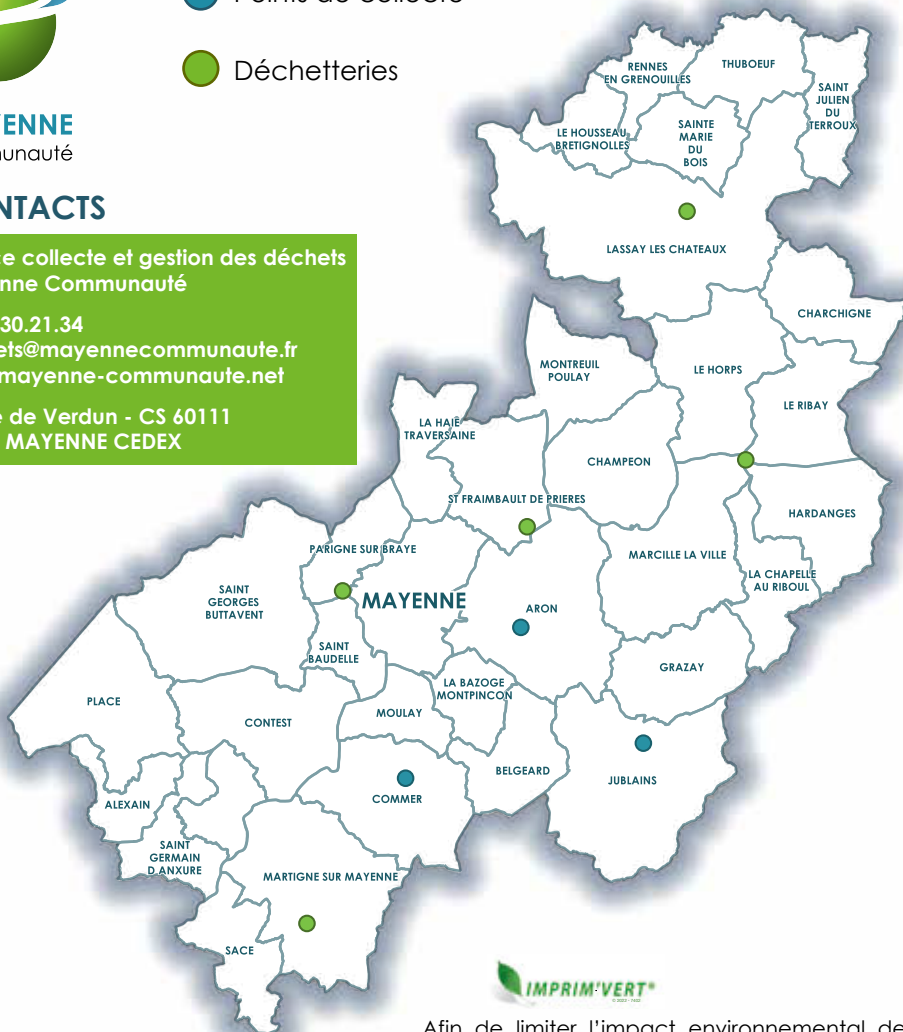
Service collecte et gestion des déchets
Mayenne Communauté

02.43.30.21.34
dechets@mayennecommunaute.fr
www.mayenne-communaute.net

10 rue de Verdun - CS 60111
53103 MAYENNE CEDEX

● Points de collecte

● Déchetteries



Changement de situation :

Déménagement, arrivée, départ,
signalez tout changement de
situation à votre mairie ou au service
déchets de Mayenne Communauté.

Afin de limiter l'impact environnemental de ce guide, nous n'imprimons que les quantités nécessaires, localement, à l'Imprimerie Solidaire de Martigné-sur-Mayenne (certifiée PEFC, FSC® et Imprim'Vert), avec des encres végétales et sur un papier certifié PEFC 100% et Ecolabel européen.

Conception : Mayenne Communauté / Illustrations
pages 3, 9 et 13 : Ida Bordier

Avec le soutien de :



Guide à trier dans les conteneurs
aux consignes jaunes